

# Camprond (de)

## Décharge d'une poursuite pour usurpation de noblesse (1701)

**A**ne de Camprond, dame de Sçaulx, demeurant en Normandie, obtient la décharge d'une poursuite à l'encontre de son frère comme usurpateur de noblesse dont elle est héritière, car il avait été maintenu noble en Normandie, par ordonnance de Louis Bechameil, marquis de Nointel et intendant de Bretagne, à Rennes le 26 février 1701.

Louis Bechameil, chevalier, marquis de Nointel, conseiller d'État, commissaire departy par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en Bretagne,

Veux la requête à nous présentée par Anne de Camprond, dame de Scaulx, demeurant en la généralité de Caen, élection d'Avranches, province de Normandie, sœur germaine et héritière de feu Jean de Camprond, écuyer, par laquelle elle conclut à ce que pour les causes y contenues, et attendu que ledit sieur de Camprond n'estoit point domicilier de cette province, et qu'il a esté déclaré noble lors de la dernière reformation, il nous plaise la décharger en ladite qualité d'héritière de l'assignation qui luy a esté donnée pour représenter ses titres à la requête de messire Charles de la Cour de Beauval, chargé par Sa Majesté de l'exécution de sa déclaration du 4 septembre 1696 [page 734] concernant la recherche des usurpateurs du titre de noblesse.

Notre ordonnance du 19 du présent mois, portant que ladite requête sera communiquée audit de Beauval, signifiée le mesme jour.

Ordonnance de maintenue de noblesse dudit Jean de Camprond, en datte du 20 mars 1671, signée Chamillart, intendant à Caen, et plus bas, Mathieu. Au haut de laquelle est l'écusson des armes dudit sieur de Camprond, qui sont *d'argent à une quintefeuille de gueules*.

Veux aussi l'assignation donnée à ladite dame de Sçaulx, en ladite qualité d'héritière dudit Jean de Camprond le 19 janvier dernier, la déclaration dudit jour 4 septembre 1696, l'arrêt du Conseil du 26



■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 32286, pages 733-734.

■ Transcription : **Amaury de la Pinsonnais** en mars 2024.

■ Publication : [www.tudchentil.org](http://www.tudchentil.org), octobre 2024.

Camprond (de) – Décharge d'une poursuite pour usurpation de noblesse (1701)

fevrier 1697, et le consentement dudit de Beauval,  
Tout considéré.

Nous, commissaire susdit, faisant droit sur l'instance, avons dechargé et dechargeons ladite dame de Camprond audit nom de l'assignation donnée audit Jean de Camprond son frere le 19 janvier dernier à la requête dudit de Beauval, auquel nous faisons deffenses de faire aucunes poursuites pour raison d'icelle.

Fait à Rennes le vingt six fevrier mil sept cent un.

Signé Bechameil.

